



BON DE COMMANDE

PASSAGE DE L'EXAMEN PAR QCM POUR LA DÉLIVRANCE DE L'AIPR

Session inter-entreprises

A retourner à :

BTP CFA POITOU-CHARENTES, 5 Rue de Chantejeau, 86280 Saint-Benoît
ou par mail à sabine.leygonie@ccca-btp.fr

Renseignements sur l'examen :

Durée de l'examen : 1 heure 30

Centre d'examen :

(cochez la case correspondante)

BTP CFA VIENNE
3 Rue de Chantejeau
86280 SAINT-BENOIT

BTP CFA CHARENTE MARITIME
11 Rue de l'Ormeau de Pied
17100 SAINTES

Date d'examen :

.....

Heure de convocation à l'examen :

.....

Coût de l'examen :

.....

Indiquer le n° de devis :

(à joindre au bon de commande)

.....

Organisme non assujetti à la TVA - Franchise en base
(Article 293-b du Code Général des Impôts)

Modalités de règlement :

Le bon de commande doit être accompagné du règlement du prix de la formation par chèque libellé à l'ordre de BTP CFA Poitou-Charentes.

Le chèque sera remis en banque après l'émission de la facture par BTP CFA Poitou-Charentes, aux conditions de règlement mentionnées sur la facture.

Renseignements sur l'entreprise

Raison sociale :

.....

Adresse :

.....

Nom du contact :

Tel : FAX :

E-mail :

Siret :

Code NAF :

Effectif de l'entreprise :

Activité principale :

Renseignements sur le candidat :

M. Mme

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance : le .../.../..... à

Fonction :

CSP : Cadre ETAM Ouvrier qualifié

Ouvrier non qualifié autre :

Profil de candidat pour l'AIPR :

Concepteur Encadrant Opérateur

En application de l'ordonnance n° 2005-731 du 30 juin 2005, le bon de commande et la facture remplacent la convention de formation (code du travail L 6353-2).

Fait le à

Pour l'entreprise :

Nom, prénom du signataire :

Qualité du signataire :

« Lu et approuvé » avec cachet et signature